

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 84 Vœu relatif à la création d'une Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Considérant que la reconnaissance de ce crime contre l'humanité par les institutions de la République et la société civile fut une étape symbolique nécessaire mais qu'elle projetait dans son texte même la nécessité de poursuivre le travail scientifique, pédagogique et mémoriel sur la question de l'esclavage ;

Considérant que la loi du 21 mai 2001 stipulait ainsi que « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent », et qu'elle encourageait par ailleurs « la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage » ;

Considérant que le 10 mai est désormais ancré dans le calendrier républicain comme la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ;

Considérant que le Sénat a confirmé au mois de janvier 2017 l'institutionnalisation d'une deuxième journée de commémoration le 23 mai, en souvenir de la marche silencieuse du 23 mai 1998 qui avait rassemblé 40.000 personnes dans notre ville, entre les places de la République et de la Nation, pour honorer la mémoire des victimes de l'esclavage colonial ;

Considérant le vœu relatif au Centre Dumas voté en septembre 2014 par le Conseil de Paris par lequel le Conseil demandait à l'Etat « la création d'une mission d'étude de faisabilité pour la création d'un établissement culturel dédié à la mémoire de l'esclavage, qui abriterait un centre de documentation, d'exposition » ;

Considérant les recommandations formulées par l'ancien Premier Ministre du Bénin, M. Lionel Zinsou, à l'occasion du rapport de préfiguration d'une Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions commandé par le Président de la République et remis au Premier Ministre en mars 2017 ;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris pour honorer cette mémoire et partager avec le plus grand nombre la connaissance sur l'histoire de l'esclavage et des sociétés et cultures des Outre-mer et la nécessité de poursuivre cet effort ;

Considérant le vœu déposé par le groupe Communiste-Front de Gauche ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris saisisse la Ministre des Outre-mer Mme Erika BAREIGTS afin de confirmer que la future Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions pourra établir son siège au sein de l'Hôtel de la Marine, ainsi que le recommande le rapport de préfiguration de la Fondation remis en mars 2017 au Premier Ministre par M. Lionel Zinsou.

- la Ville de Paris saisisse l'Etat pour que soit étudiée l'implantation d'un monument mémoriel, tel qu'il apparaît dans le rapport précédemment cité sous le projet de Mémorial des noms, au sein du jardin des Tuileries, conformément au projet porté par l'association mémorielle « Comité Marche du 23 mai 1998 (CM 98) ».

- la Ville de Paris poursuive ses échanges avec les associations mémorielles, les auteurs du rapport et l'Etat pour conforter la structuration d'une fondation pérenne capable de porter des projets mémoriels et culturels ambitieux pour faire progresser la connaissance et la compréhension de l'histoire de l'esclavage et des sociétés et cultures des Outre-mer.